

Emplacements réservés pour ouvrage public, installation d'intérêt général ou espace vert (au titre de l'article L.151-41 2° et 3° du Code de l'urbanisme)					
Parcelles	Adresse	Surface	Destination	Bénéficiaire	Représentation au plan
A 21	Bd Eugène Desros/ Rue Henri Barbusse	1 560 m ²	Espace vert - Espace sportif et de loisirs	Région Ile-de-France	1
A3, A4	Rue du Président Robert Schuman	8 749 m ²	Espace vert - Espace sportif et de loisirs	Région Ile-de-France	2
A26, A29, A30	Bd Jean Jaures	35 414 m ²	Espace vert - Espace sportif et de loisirs	Région Ile-de-France	3
K 206, K 256 (en partie)	Rue de Paris - Rue Léon Renault	4 927 m ²	Équipement public	Ville des Lilas	4
L 122, L 123	24, rue du Centre	305 m ²	Espace vert	Ville des Lilas	5
G 53	Avenue Pasteur - Rue des Frères Flavien	18 m ²	Espace vert	Ville des Lilas	6
B 106 (en partie), B 107 (en partie)	Rue de Paris, Rue Paul Langevin	1 m de largeur	Espace public Accessibilité PMR	Ville des Lilas	7

Emplacements réservés pour voie ou passage public à créer ou à élargir (au titre de l'article L.151-41 1° du Code de l'urbanisme)					
Adresse	Surface	Destination	Bénéficiaire	Représentation au plan	
Du n°13 au n°21 de la rue Rouget de Lisle	125 m ²	Élargissement unilatéral de la voie à 8 m complé à partir de l'alignement de face côté opposé	Ville des Lilas	8	
Du n°13 au n°15 de la rue Georges Pompidou	55 m ²	Élargissement de la voie	Ville des Lilas	9	
Du n°62 au n°84 et du n°110 au n°118 rue Romain Rolland	528 m ²	Élargissement unilatéral de la voie à 12 m complé à partir de l'alignement de face côté opposé	Ville des Lilas	10	

Emplacements réservés en vue de la réalisation d'un programme de logements locatifs sociaux (au titre de l'article L.151-41 4° du Code de l'urbanisme)					
Parcelles	Adresse	Destination	Surface	Bénéficiaire	Représentation au plan
D 05, D 238, D 74, D 237	18-20 rue de la République, 22-22 bis rue du Tapis Vert	Logements sociaux	1 440 m ²	Ville des Lilas	A
F 270 en partie	5-7 rue Esther Courty	Logements sociaux	301 m ²	Ville des Lilas	B
F 5, F 14, F 9, F 7, 18	1-5 Bd Eugène Desros - 12-16 avenue Faidherbe	Logements sociaux et possibilité de commerce (50 % maximum de SDP à destination de commerce)	766 m ²	Ville des Lilas	C
F 212, H 211, H 257	87 avenue Pasteur	Logements sociaux et possibilité de commerce (50 % maximum de SDP à destination de commerce)	2 211 m ²	Ville des Lilas	D
L 53, L 186	Square Maréchal	Logements sociaux	860 m ²	Ville des Lilas	E
F 256	16 rue de Fontenille	Logements sociaux et possibilité de commerce (50 % maximum de SDP à destination de commerce)	612 m ²	Ville des Lilas	F
E 161, E 232, E 31	14 rue de la Rochefoucauld / 35 et 37 bis bd Desros	Logements sociaux	1 194 m ²	Ville des Lilas	G
D 63	17-11 rue du Ciel Français	Logements sociaux	282 m ²	Ville des Lilas	H
D 98	159 rue de Paris	Logements sociaux et commerce (30 % maximum de SDP à destination de commerce)	524 m ²	Ville des Lilas	I
L 273, L 278	159 rue de Noisy-le-Sec	Logements sociaux	2 098 m ²	Ville des Lilas	J
C 115, C 170	59-61 rue du Gard-Chasse	Logements sociaux	834 m ²	Ville des Lilas	K
L 69	21 rue des Brésilles	Logements sociaux	1 272 m ²	Ville des Lilas	L
G 100, G 225	Site de la maternité	Logements d'habitants conventionnés	790 m ²	Ville des Lilas	M
F 123, L 124	213-215 rue de Noisy-le-Sec, 130, 134, 135, 136, 192, 210	Logements sociaux	9 823 m ²	Ville des Lilas	N
D 54 et D 288 en partie	28-30 rue du Tapis Vert	Logements sociaux	1 795 m ²	Ville des Lilas	O
L 105 à 107	213 rue de Paris	Logements sociaux	645 m ²	Ville des Lilas	P
G 85	66 rue de Paris	Logements sociaux (55 % en accession sociale/45% en logements locatifs sociaux) et commerces (50 % maximum de SDP à destination de commerce)	785 m ²	Ville des Lilas	Q
D 88	35, rue du Tapis Vert	Logements sociaux	842 m ²	Ville des Lilas	R
F 270, H 272, H 273	23-25 rue Chaligny	Logements sociaux	2 693 m ²	Ville des Lilas	S
F 155, 156	143-145 rue de Paris	Logements sociaux et commerce (30 % maximum de SDP à destination de commerce)	561 m ²	Ville des Lilas	T
L 197	12, rue Lecoq	Logements sociaux	287 m ²	Ville des Lilas	U
D 209	5, rue Georges Clemenceau	Logements sociaux	137 m ²	Ville des Lilas	V
D 144	174, rue de Paris	Logements sociaux et commerce (30 % maximum de SDP à destination de commerce)	139 m ²	Ville des Lilas	W

6.1 PLAN DE ZONAGE n°1

Echelle 1 : 2 000

PLU RÉVISÉ APPROUVÉ PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE EN DATE DU 20 NOVEMBRE 2018



Légende

- Limite communale
- Limite de zone
- UA** Nom de zone
- Emplacement réservé pour voie ou passage public à créer ou à élargir (Article L.151-41 1° du Code de l'urbanisme)
- Emplacement réservé pour ouvrage public, installation d'intérêt général ou espace vert (Article L.151-41 2° et 3° du Code de l'urbanisme)
- Emplacement réservé en vue de la réalisation d'un programme de logements sociaux (L.151-41 4° du Code de l'urbanisme)
- Bâti ou ensemble bâti à protéger (Article L.151-19 du Code de l'urbanisme)
- Ensemble urbain et paysager à préserver (Article L.151-19 du Code de l'urbanisme)
- Espace paysager à préserver (Article L.151-19 du Code de l'urbanisme)
- Alignement d'arbres à préserver (Article L.151-19 du Code de l'urbanisme)
- Linéaire où le commerce est obligatoire en RDC (Article L.151-16 du Code de l'urbanisme)
- Linéaire où le commerce est autorisé en RDC (Article L.151-16 du Code de l'urbanisme)
- Secteur faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Secteur de plan masse

